



CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Sixième session
Moscou (Fédération de Russie), 13-18 octobre 2014

18 octobre 2014

DÉCISION

FCTC/COP6(29) Élection du président et des cinq vice-présidents de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS

La Conférence des Parties, conformément à l'article 21 de son Règlement intérieur,

1. ÉLIT le Bureau de la Conférence des Parties composé comme suit :

Président : Dr Oleg Salagay (Fédération de Russie)

Vice-Présidents :¹
Mme Dorcas Kiptui (Kenya)
Dr Hassan Mohamed (Maldives)
Dr Reina Roa (Panama)
M. Marcus Samo (États fédérés de Micronésie)
Dr Jawad Al-Lawati (Oman)

2. DÉCIDE que, parmi les cinq vice-présidents, le suivant exercera les fonctions de rapporteur :

Rapporteur : Dr Hassan Mohamed (Maldives)

(Cinquième séance plénière, 18 octobre 2014)

= = =

¹ Conformément à l'article 24 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, il a été procédé à un tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les vice-présidents seront appelés à remplacer le président. La liste des vice-présidents reflète l'ordre donné par le tirage au sort.